



*À St-Pierre, l'intimidation, on ne prend pas ça à la légère*

**École St-Pierre**

**2012-2013**

Le plan d'action pour prévenir et  
traiter la violence à l'école :  
ça vaut le coup d'agir ensemble!

## PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Date d'approbation du conseil d'établissement :				
Nom de l'école : St-Pierre	École primaire	Date : 4 septembre	Nombre d'élèves : 169	Nom du directeur : Lucie Joannisse Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : Lucie Joannisse
Projet éducatif, plan de réussite, convention de gestion, but 4 :				
Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail : Benoit Chagnon enseignant Nicholas Laliberté enseignant Jean-François Brière enseignant Émilie Tremblay psychoéducatrice Céline Bissonnette travailleuse sociale				

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p><b>1. Analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence (art. 75,1<sup>er</sup> paragraphe de la LIP).</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Depuis l'année 2009, l'école St-Pierre travaille à développer une cohérence en tout temps au niveau des interventions et à l'application du code de vie. Ex : surveillantes du midi, personnel enseignant, service de garde.</li> <li>Soutien de la direction pour assurer une cohérence au niveau de l'encadrement des élèves. Ex : rencontre avec les intervenants une fois par mois à l'AGE pour arrimer nos interventions, pour discuter, appliquer et uniformiser les interventions gagnantes. Suite au sondage, nous voulons outiller les parents à mieux comprendre le phénomène de l'intimidation.</li> <li>Suite à la recherche faite par les élèves de 4-5 année en 2012 sur le phénomène de l'intimidation à partir du livre : « Non à l'intimidation » nous avons procédé à un sondage.</li> <li>Présentation d'ateliers en 2012 aux parents sur l'intimidation</li> </ul> <p>Suite au bilan de l'année, nous avons fait une réorganisation de l'heure du diner afin de diminuer les conflits entre les élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>À l'école St-Pierre nous avons trois priorités qui nous tiennent à cœur.</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Les enfants vivent dans un milieu sain et sécuritaire.</b></li> <li><b>2. Outiller tous les élèves et les parents de l'école afin qu'ils distinguent bien l'intimidation-violence et conflit.</b></li> <li><b>3. Mobiliser davantage les élèves pour contrer la violence dans l'école.</b></li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ QES</li> <li>✓ Questionnaire maison</li> <li>✓ Convention de gestion</li> <li>✓ Autoportrait des actions réalisées pour prévenir la violence</li> <li>✓ Autres : sondage école</li> </ul>

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école			Référentiels, o
<p>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.</p>			<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Guide des int</li> <li><input type="checkbox"/> Gestion des c compétences   notamment l'a</li> <li><input type="checkbox"/> Interventions (transition pr</li> <li><input type="checkbox"/> Interventions (transition pri</li> <li><input type="checkbox"/> Intimidation-</li> <li><input type="checkbox"/> Aménagement cour d'école</li> <li><input type="checkbox"/> Plan de survei</li> <li><input type="checkbox"/> Formation au: civilités,</li> <li><input type="checkbox"/> Intimidation,</li> <li><input type="checkbox"/> Formation au distinction de</li> <li><input type="checkbox"/> Accueil des é</li> <li><input type="checkbox"/> Protocole de</li> <li><input type="checkbox"/> Plan d'interve</li> <li><input type="checkbox"/> Code de vie d</li> </ul>
	Interventions universelles	Interventions ciblées	Interventions individuelles

<p><b>En cours</b></p>	<p>Afin de favoriser une meilleure intégration des élèves, du personnel et des parents et voir à augmenter leur sentiment d'appartenance voici ce que nous faisons à l'école St-Pierre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une présentation des nouveaux élèves à toute l'école.</li> <li>• Un déjeuner en début d'année pour se retrouver et accueillir les nouveaux membres du personnel.</li> <li>• Une surveillance accrue aux autobus et sur la cour de récréation par des enseignantes le matin et le soir.</li> <li>• Entrée progressive sur 5 jours avec les élèves du préscolaire.</li> <li>• Programme Passe-Partout pour les élèves de 4 ans.</li> <li>• Visite du préscolaire des classes de 1<sup>ère</sup> année.</li> <li>• Rencontre avec les futurs parents du préscolaire en mai.</li> <li>• Visite du service de garde lors de la rencontre des parents des futurs élèves du préscolaire.</li> <li>• Durant l'année, jumelage du préscolaire et des premières années pour des activités d'éveil à la lecture.</li> <li>• Visite des 5<sup>ème</sup> année à l'école secondaire.</li> <li>• Ateliers offerts aux 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année pour démystifier le passage primaire- secondaire.</li> <li>• Des spectacles sont organisés en cours d'année scolaire.</li> <li>• Un dossier est remis aux membres du personnel. Celui-ci comprend les renseignements importants ainsi que la convention de gestion, éventuellement le projet éducatif et le plan de réussite ainsi que le plan de lutte.</li> </ul> <p>Dans le but d'agir efficacement et avec cohérence, les moyens suivants ont été mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protocole de gestion de crise (tableau)</li> <li>• Boîte d'intimidation dans toutes les classes.</li> <li>• Banque de gestes réparateurs et de conséquences disponible auprès des enseignants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation par la Travailleuse sociale et la psychoéducatrice d'un groupe d'élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année de médiateurs dans le but de supporter les enseignants et les éducatrices du service de garde. (en janvier)</li> <li>•</li> <li>• Rencontre organisée par la psychologue, psychoéducatrice pour les élèves présentant des difficultés de comportement.</li> <li>•</li> <li>• La technicienne en éducation spécialisée supporte les enseignants et les éducatrices, elle intervient auprès d'élèves en difficulté de comportement et d'apprentissage.</li> </ul>	<p>PI</p> <p>Rencontre avec des professionnels</p> <p>Mise en place par la commission scolaire de St-Hyacinthe d'un service pour les élèves du préscolaire et du 1<sup>er</sup> cycle qui ont des difficultés d'adaptation et de comportement (Service La Traverse)</p> <p>Mise en place par la commission scolaire de Saint-Hyacinthe d'un service pour les élèves du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> cycle qui ont des difficultés d'adaptation et de comportement (classe répit)</p>	
------------------------	--	--	---	--

<p style="text-align: center;"><b>En 2012-2013</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place des de différents systèmes d'émulation dans les classes.</li> <li>• Dans l'agenda une section «communication» permet de faire le lien entre l'école et les parents.</li> </ul> <p>Afin de permettre aux élèves de vivre dans un lieu sécuritaire et harmonieux, l'école St-Pierre met en place les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Discussion à chaque assemblée générale des problématiques liées à la gestion du code de vie.</li> <li>• Un système de communication est mis en place entre les membres du personnel afin d'assurer le suivi</li> <li>• La direction s'assure de «marcher son école» lorsqu'elle est présente.</li> </ul> <p>Afin d'impliquer les élèves dans la démarche pour contrer la violence et l'intimidation, les moyens suivants sont mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités midi organisées par le service de garde, les enseignants afin de les responsabiliser</li> <li>• Récréations animées afin de permettre aux élèves d'avoir des activités organisées et planifiées.</li> </ul> <p>Nous reconduirons les moyens listés précédemment et nous en ajoutons. En 2012-2013 nous proposons de nouvelles activités afin d'augmenter notre niveau de participation et de toucher d'autres intérêts pour les élèves de 4<sup>e</sup> 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Club de gars animé par des gars( pool de hockey-sport)</li> <li>• Club de filles animé par des filles( discussion sur des sujets de filles (Activité de mode- maquillage)</li> <li>• Activité d'art (peinture-sculpture-technique d'arts-peintre célèbres..)</li> <li>• Mise en place de l'escouade de l'intervention accompagnée de la T.S .</li> <li>• Afin de favoriser une meilleure estime de soi, des élèves des ateliers seront donnés par l'animateur SASEC à l'ensemble des élèves.</li> </ul>			
--	---	--	--	--

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p><b>3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent (modèles de lettres : voir annexe)</li> <li><input type="checkbox"/> Informations sur le microsite du MELS «<a href="http://www.mojagis.com">www.mojagis.com</a>»</li> <li><input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit et intimidation (voir annexe)</li> <li><input type="checkbox"/> Aide-mémoire pour les parents d'élèves victimes, témoins ou intimidateurs (voir annexe)</li> <li><input type="checkbox"/> Offrir un soutien aux parents (à qui ils peuvent s'adresser au besoin)</li> <li><input type="checkbox"/> Établir des modalités de communication avec les parents</li> </ul>
<p>Afin de poursuivre la collaboration avec les parents, voici ce que nous proposons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Info-parents et sur le site internet tous les mois les informant sur les activités vécues et à venir et sur l'ABC d'une bonne collaboration.</li> <li>• Rédaction de messages par le biais de l'agenda.</li> <li>• Nous allons offrir 1 atelier sur l'intimidation aux parents en janvier.</li> <li>• Pour faciliter la communication entre les enseignants et les parents lors d'une problématique, les courriels des enseignants sont accessibles aux parents.</li> <li>• Remise du calendrier aux parents avec une pensée du mois</li> <li>• Information sur le microsite <a href="http://www.mojagis.com">www.mojagis.com</a> afin d'outiller les parents.</li> </ul>	
<p><b>En 2012-2013</b> Pour l'année scolaire 2012-2013, nous reconduirons les moyens listés ci-dessous.</p>	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Référentiels, outils et informations
<p>À partir du # 4 jusqu'au # 9, il s'agit des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</p>	
<p><b>4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation.</b></p>	

<p><b>Pour les élèves :</b></p> <p>1-Mettre son billet dans la boîte d'intimidation située dans chaque classe. Les enseignantes récupéreront les billets déposés et feront le suivi. La direction sera informée de la teneur des billets déposés et s'assurera du suivi.</p> <p>2-En parler à un adulte de l'école.</p> <p><b>Pour les parents :</b></p> <p>1-Signaler la situation à la direction par courriel, téléphone ou sur rendez-vous.</p> <p>2-Lorsqu'un parent informe un membre du personnel d'une situation de violence ou d'intimidation, ledit membre du personnel doit informer la direction ou le responsable d'école de la situation. Une consignation des signalements sera tenue par la direction.</p> <p>3- Un cartable est élaboré par la direction afin de consolider les interventions posées par tous les intervenants.</p> <p><b>Pour la direction :</b></p> <p>1-Signaler la situation à la direction ou au responsable de l'école.</p> <p>2-Formulaire disponible pour les employés au secrétariat</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Fiche de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence (SPY)</li> <li><input type="checkbox"/> Adresse courriel</li> <li><input type="checkbox"/> Modalités pour formuler une plainte concernant le suivi d'un signalement, ex : secrétariat général de la commission scolaire, protecteur de l'élève</li> </ul>
<p><b>5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.</b></p>	<p>Référentiel du MELS : La violence à l'école; Soutenir l'intervention du personnel scolaire</p>



<p><b>Rencontre avec l'auteur(s), la victime, le(s) témoin(s) suite à un acte d'intimidation ou de violence.</b></p> <p><b>Actions :</b> Afin de maintenir un environnement sain et sécuritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Porte verrouillée en tout temps.</li> <li>• Les parents doivent se présenter au secrétariat lors de leur arrivée.</li> <li>• Carte magnétisée pour les parents afin d'entrer au service de garde</li> <li>• Radios émetteurs-récepteurs utilisées par les éducatrices du service de garde afin de garder la communication ouverte en tout temps</li> <li>• Système d'interphone dans l'école</li> <li>• Sensibilisation aux mesures prévues dans le programme PRES en lien avec le confinement barricadé par tous les membres du personnel</li> <li>• 6 surveillantes le midi et lors des déplacements</li> </ul> <p>Lorsqu'un parent se présente en colère, nous le rencontrerons à deux pour notre sécurité et pour avoir un témoin</p>	<p>dans la lutte contre l'intimidation et la violence à l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> aide-mémoire pour l'adulte-témoin (p. 13)</li> <li><input type="checkbox"/> aide-mémoire pour la personne responsable du suivi des signalements (p.22)</li> <li><input type="checkbox"/> aide-mémoire pour les élèves visés ou témoins (p.15)</li> <li><input type="checkbox"/> évaluation du signalement (p.22)</li> </ul>
--	--

<b>Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b>	<b>Référentiels, outils et informations</b>
<b>À partir du # 4 jusqu'au # 9, il s'agit des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</b>	
<p><b>6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.</b></p> <p>À l'école St-Pierre, nous proposons les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une personne-ressource identifiée à l'école pour rencontrer les élèves qui en font la demande</li> <li>• Les parents peuvent communiquer par courriel, par téléphone ou prendre rendez-vous avec la direction ou le responsable d'école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> S'assurer que les modalités prévues au no 4 respectent la confidentialité de tout signalement et référer à la personne désignée par le directeur de l'école au besoin</li> </ul>
<p><b>7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte.</b></p>	

<p>Voir annexe</p>	
<p>8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence, selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.</p>	<p><input type="checkbox"/> Les sanctions disciplinaires, actes de réparation et de remédiation prévues dans les règles de conduite et mesures de sécurité applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes et intégrés au code de vie (voir exemples en annexe : pistes d'évaluation des actes d'intimidation et pistes d'intervention)</p>
<p>Voir annexe</p>	

<p><b>Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b></p>	<p><b>Référentiels, outils et informations</b></p>
<p>À partir du # 4 jusqu'au # 9, il s'agit des éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</p>	
<p>9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.</p>	

**Voir annexe**

- Aide-mémoire pour la direction (p.11)
- Modalité pour formuler une plainte concernant le suivi d'un signalement (p.18) mécanisme de gestion de plainte (selon la politique de l'école et de la CS)
- Exemples d'actions à poser lors d'un acte de violence